

## Retour du projet CATH : les SAAD séduits par l'intégration de solutions numériques à leur offre

Le projet CATH (Coordination des Aides Humaines et Techniques), soutenu par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) et le Département de l'Isère, s'est terminé en mars 2018. Enthousiasmées par cette expérimentation de 18 mois pilotée par le TASDA, **trois Structures d'Accompagnement et d'Aide à Domicile (SAAD) souhaitent maintenir, dans leur offre, les solutions numériques testées** qui leur permettent de proposer un accompagnement global de leurs bénéficiaires, allant au-delà d'une aide à domicile.

ADPAH



### De quoi s'agit-il ? Typologie des offres testées

Portage et accompagnement de la téléassistance (TA) 	Accompagnement à l'usage d'une tablette connectée à Internet 	Animation d'un réseau social « privé » du SAAD 
Le SAAD présente l'offre de TA, accompagne son usage, assure une interface pour la maintenance et a accès aux comptes-rendus d'appels du bénéficiaire pour mieux répondre à ses besoins et préoccupations.	Équipé d'une tablette « 4G », le SAAD passe un temps avec le bénéficiaire sur ses centres d'intérêt : consultation d'internet, de youtube, lien avec sa famille...	Le SAAD gère un réseau social, ouvert seulement à ses bénéficiaires. Il y met des informations sur les activités locales de prévention, les sorties collectives ou les repas partagés qu'il organise. Le bénéficiaire appartient à un réseau de confiance ce qui permet créer des liens avec ses pairs et ainsi lutter contre l'isolement social.

### Est-ce réaliste ?

#### Quels sont les impacts sur les compétences et les organisations ?

Des formations des intervenants de terrain sont évidemment nécessaires, ainsi qu'un temps dédié à la recherche d'informations pour le réseau social, estimé à 2 à 3 heures par semaines. Un temps d'encadrement doit être consacré à l'innovation, le projet et le lien avec le bénéficiaire, c'est semble-t-il un des sujets les plus contraints...

#### Comment le financer ?

L'accompagnement à la Téléassistance a fait l'objet d'un accord avec un téléassiste pour restituer au SAAD une part de l'abonnement (une cible pourrait être de 25%). L'offre de lien social peut rentrer dans la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) ou l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA) si le plan n'est pas utilisé à 100%. Le réseau social peut rentrer dans des actions collectives soutenues par la conférence des financeurs.

### Qu'en disent les intéressés ?

- **Les bénéficiaires** profitent de la visite du SAAD pour poser d'autres questions sur des sujets « utiles », étendre le champ des échanges, nouer d'autres liens...
- **Les intervenants au domicile** font valoir un enrichissement de la pratique professionnelle, un changement de regard des bénéficiaires : « *On ne nous voit plus comme des femmes de ménage* », témoigne une auxiliaire de vie. Une possibilité d'améliorer la qualité de leur accompagnement, valoriser leur métier et d'avoir des opportunités d'évolutions professionnelles.
- **La direction des SAAD** complète ces éléments avec l'intérêt de proposer une offre différenciante vis-à-vis de la concurrence, une offre pour toucher d'autres clients. La dynamique interne avec les équipes a été excellente et permettra de développer des « arguments » de recrutement et de fidélisation !

**Et la suite ?** Convaincu par la pertinence de la complémentarité des aides technologiques et humaines, l'objectif du TASDA est d'**accompagner d'autres SAAD** à diversifier leurs propres offres avec des solutions numériques. **Contactez-nous !**